



Santé Cohésion Sociale

VOTEZ UNSA

ARS NOUVELLE-AQUITAINE ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026



Vote électronique
du 3 au 10 décembre 2026

À QUOI SERT VOTRE COMITÉ D'AGENCE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Le CACT est compétent pour connaître des questions intéressant l'ensemble des agents de l'ARS. Doté de la personnalité civile, il dispose d'une subvention de fonctionnement, organise les activités sociales et culturelles de l'agence et traite des sujets suivants :



Fonctionnement,
organisation et
effectifs de l'ARS



Orientations
concernant les
ressources humaines



Égalité professionnelle,
parité et lutte contre
les discriminations



Mutations, promotions
internes et avancements



Santé, sécurité et
conditions de travail



Gestion des activités
sociales et culturelles

QUI SOMMES-NOUS ?

L'UNSA Santé Cohésion sociale défend les valeurs de laïcité, démocratie et solidarité. Notre organisation privilégie la négociation pour faire aboutir ses revendications et comprend les syndicats suivants :

- **SYNAASS** – Personnels administratifs (catégories A-B-C) et agents contractuels de droit public
- **SYNAPSE** – Personnels santé-environnement : adjoints sanitaires, techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, ingénieurs d'études sanitaires et ingénieurs du génie sanitaire
- **SNIASS** – Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale
- **SPHISP** – Pharmaciens inspecteurs de santé publique
- **SMISP** – Médecins inspecteurs de santé publique



ATTENTION : vous devrez aussi voter pour vos représentants aux instances nationales :
Comité social d'administration (CSA), Commissions administratives paritaires (CAP),
Commissions consultatives paritaires (CCP)





Santé Cohésion Sociale

NOS CONSTATS

Ce que les agents vivent aujourd'hui



Nos constats

1. Des effectifs en forte baisse
2. Un pilotage ministériel défaillant
3. Des réorganisations continues de services
4. Des modalités de gestion hétérogènes
5. Des agents contractuels confrontés à des situations de précarité
6. Une prévention insuffisante des risques psycho-sociaux
7. Des risques déontologiques et de conflits d'intérêt



Des effectifs en forte baisse

Depuis 2024, les pertes d'emplois entravent le fonctionnement des services. La revue des missions (adéquation missions/moyens) afin d'adapter la charge de travail des agents est trop limitée.



Un pilotage ministériel défaillant

Dotées de l'autonomie juridique et financière, les ARS fonctionnent sans cohérence d'ensemble. La coopération inter-ARS est insuffisamment pilotée par le ministère.



Des réorganisations continues de services

Des taux de rotation élevés des équipes se cumulent et entraînent une pénibilité accrue au travail et une perte de la mémoire administrative.



Des modalités de gestion hétérogènes

Concernant le recrutement et la rémunération des agents contractuels de droit public ou la mise en œuvre de règles statutaires de la fonction publique de l'Etat qui ne sont pas toujours pleinement maîtrisées.



Des agents contractuels confrontés à des situations de précarité

Liées au recours massif aux contrats à durée déterminée (CDD) et à un faible niveau de rémunération, ce qui fragilise les collègues et ne leur offre pas de perspective professionnelle durable.



Une prévention insuffisante des risques psycho-sociaux.

La réglementation n'est pas toujours appliquée et la souffrance au travail est tangible. Les enquêtes santé / sécurité au travail ne sont pas pleinement prises en compte.



Des risques déontologiques et de conflits d'intérêt

Liés à la porosité entre ARS et établissements placés sous leur contrôle, susceptible de remettre en cause leur neutralité. Les missions d'inspection - contrôle ne disposent pas de garanties suffisantes d'impartialité.

NOS PROPOSITIONS

Nos priorités pour nos collègues

- 1. Mettre en place un véritable pilotage ministériel**
permettant d'obtenir un fonctionnement homogène pour tous les collègues. L'adéquation des missions et des moyens doit aussi être réellement mise en œuvre.
- 2. Améliorer les rémunérations des agents**
et parvenir à plus de transparence concernant les régimes indemnitaires.
Accroître significativement le plan de transformation des agents de catégorie C en B.
Revaloriser le positionnement des fonctionnaires de l'État dans les services.
- 3. Obtenir un engagement sur une évolution des agents contractuels de droit public** vers des contrats à durée indéterminée (CDI) et renforcer les moyens destinés à faire face à la précarité professionnelle.
- 4. Améliorer les conditions de travail et garantir le recours au télétravail**
Nous soutenons son usage qui nécessite de faire évoluer des pratiques managériales parfois réticentes ou inadaptées.
- 5. Établir un dialogue social transparent**
Les règles de gestion des mutations, promotions et questions indemnitaires doivent s'appuyer sur un véritable dialogue social et un espace de négociation et d'échanges.
- 6. Favoriser un management bienveillant**
Les transformations internes dans les services doivent prévoir des objectifs en termes de qualité de vie au travail. Le CACT doit être associé aux suites des enquêtes santé, sécurité et conditions de travail.
- 7. Faciliter l'accès à la formation professionnelle**
L'ARS doit développer un plan de formation adapté aux besoins d'évolution professionnelle des agents et garantir un accès équitable à la formation pour tous.
- 8. Amplifier les démarches visant à l'égalité professionnelle**
et la lutte contre tous les types de discrimination et situations de harcèlement au sein du milieu de travail.
- 9. Mieux accompagner l'usage de l'intelligence artificielle (IA),**
qui doit être mobilisée au service des agents dans l'exercice de leurs missions et non pas aboutir à des suppressions d'emplois. L'IA doit répondre à un objectif de souveraineté numérique en privilégiant des solutions françaises ou européennes, ainsi que respecter notre environnement.





Santé Cohésion Sociale



NOS CANDIDATES ET NOS CANDIDATS

01	Frédéric RITOURET - Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	Pyrénées-Atlantiques
02	Caroline SAULNIER – Inspectrice de l’Action sanitaire et sociale	Charente-Maritime
03	Aurélie LUSAMVUKU - Pharmacienne inspectrice de santé publique	Vienne
04	Valérie DELL’OVA – Cadre de santé	Charente-Maritime
05	Stéphane DUFAURE – Inspecteur de l’action sanitaire et sociale	Gironde
06	Stéphanie GONZALEZ ORUNA - Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire	Pyrénées-Atlantiques
07	Cécile BARBOU DES COURIERES – Médecin inspectrice de santé publique	Charente-Maritime
08	Jeanne FALIU JANS – Ingénieure du génie sanitaire	Gironde

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

<https://federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr>

